

SUR LE LANGAGE DE LA CHARTE D'AMIENS

PAR

Gérard SOULIER

Professeur à l'Université d'Amiens

La Charte d'Amiens a profondément marqué le syndicalisme français et son histoire ; elle synthétise, de façon remarquablement concentrée, l'idéologie qui l'animait à son origine. Bref, un document dont on peut dire qu'il a fait date, mais dont on peut dire aussi qu'il date : si l'on évoque ce texte encore aujourd'hui, ce n'est plus guère que par référence au thème de l'apolitisme, dans un sens qui n'est d'ailleurs plus celui qu'on lui donnait initialement. Plus personne, à notre époque, n'oserait tenir ce langage. Que dit le texte, que l'on ne dirait plus aujourd'hui ? Il faut le relire minutieusement pour comprendre ce qui a changé : est-ce que l'on ne dirait plus les mêmes choses ou est-ce qu'on ne les dirait plus de la même manière ?

Il faut commencer par faire retour à 1906 pour reconstituer le contexte historique, référence nécessaire à l'interprétation. Deux indications essentielles permettent de mettre le texte en situation :

— La C.G.T. a été fondée en 1895 au congrès de Limoges (25-28 septembre). Les congressistes décidaient alors de mettre sur pied « une organisation unitaire et collective » admettant pêle-mêle syndicats, unions locales, fédérations. Cette intégration (assez chaotique au départ) se réalisait sur la base suivante, énoncée dans les statuts : « Les éléments constituant la Confédération générale du travail devront se tenir *en dehors de toute école politique*. La C.G.T. a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans les liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale ».

— Lors du Congrès de Montpellier, en 1902, les statuts sont réformés, mais le syndicat réaffirme cette doctrine : « La Confédération générale du travail a pour but : le groupement des salariés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels. Elle groupe, *en dehors de toute école politique*, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la *disparition du salariat et du patronat*. Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la fédération dans un acte électoral politique quelconque ».

Ainsi les choses étaient claires sur ce point lorsque le congrès se réunit à Amiens le 8 octobre 1906 : la position particulière du syndicalisme français vis-à-vis de la politique et des partis politiques n'a pas été inventée ni adoptée à Amiens ; elle était déjà constitutive du syndicalisme. Et d'ailleurs le texte d'Amiens commence par confirmer cet article 2 constitutif de la C.G.T. : « La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. » Rien de neuf, apparemment, dans le message d'Amiens.

La destinée de ce texte est donc surprenante : d'une part, ce qu'il dit d'essentiel avait déjà été dit et redit, d'autre part, d'autres motions, non dénuées d'importance, vont être votées à Amiens. Pourtant c'est ce texte qui va accéder à la célébrité, et devenir un mythe, une référence quasi-religieuse, un peu comme la Déclaration de 1789 en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Destinée quelque peu étonnante pour un texte présenté par les auteurs comme un « ordre du jour » et dont la petite histoire nous apprend qu'il fut griffonné sur un coin de table du buffet de la gare d'Amiens, par cinq ou six militants (une controverse existe sur ce point) comprenant notamment Victor Griffuelhes et Emile Pouget qui aurait joué un rôle primordial¹.

Ce n'est donc pas la nouveauté qui donne force au texte d'Amiens, ce n'est pas davantage une qualité littéraire particulière (à la différence, cette fois, de la Déclaration de 1789). Néanmoins, c'est très vite que le texte d'Amiens deviendra objet de révérence et de référence privilégié. Dès 1910, on lui confère cette dénomination prestigieuse de Charte. Pour Henri Dubief « cette façon de conférer ainsi, par une mutation du vocabulaire, une valeur de mythe à un texte dont la teneur était le produit d'une simple conjoncture est peut-être l'aveu inconscient de la ruine des espoirs de 1906, le reflet en tout cas de l'inquiétude et du pessimisme »².

Il y avait donc de la conjoncture là-dessous : contre les multiples courants politiques qui se disputaient le contrôle du mouvement, et contre la motion de Renard — largement rejetée — qui avait proposé d'établir des relations avec le parti socialiste, le congrès avait réaffirmé ce qui, idéologiquement, ne le divisait pas : une foi, une croyance dans l'histoire, confondue avec un avenir radieux du syndicalisme. La remarque de

1. Cf. René Mouriaux, *La C.G.T.*, coll. Points-politique, Le Seuil, 1982, p. 41.

2. Henri Dubief, *Le syndicalisme révolutionnaire*, A. Colin, 1969, p. 37.

Henri Dubief suggère que l'optimisme qui inonde le texte était peut-être d'autant plus vigoureusement affiché que naissait l'inquiétude.

Ainsi le mouvement ouvrier s'est raconté une histoire que l'Histoire n'a pas entendue. Il faut même reconnaître que non seulement le projet ne s'est pas réalisé, mais encore, qu'il n'est même plus envisagé, du moins dans les termes où il a été formulé au début de ce siècle : ce type de message ne paraît guère concevable dans notre société. Ce n'est point tant que la langue ait vieilli (tout juste le mot *besogne* qui n'est plus guère utilisé que dans des expressions comme *basse besogne*), c'est l'énoncé lui-même et l'énonciation qui paraissent d'un autre temps. Voilà qui justifie que l'on s'arrête un instant sur le langage de la Charte, sur le dit et la manière de dire de ce texte. Deux choses sont particulièrement frappantes dans ce discours :

— d'abord l'articulation du présent sur le futur. C'est une marque essentielle du texte : le temps (grammatical) du verbe s'ajuste au temps de l'histoire ; dans le même mouvement qui fait que les luttes présentes s'inscrivent dans une élaboration de l'avenir, l'univers discursif est synchronisé avec l'univers historique. Ainsi le présent se conjugue au futur ;

— ensuite, l'articulation du discours sur l'action. La charte d'Amiens est *un acte de langage*. Elle ne se limite pas à parler de l'histoire, elle fait l'histoire. Plus précisément, sa manière de dire l'histoire est une façon de la faire. Parler peut être, en effet, davantage qu'une façon de dire, une manière d'agir. Nous verrons en quoi le discours s'incorpore à l'action.

I. — LE PRESENT SE CONJUGUE AU FUTUR

Le locuteur collectif (le Congrès, et par suite, la C.G.T., le syndicat) ancre très expressément les tâches présentes et à venir du syndicalisme dans un credo : l'histoire est l'histoire de la lutte des classes. Référence expresse en effet à cette lutte au paragraphe 2 ; enchaînement avec le passé au paragraphe 4 : « Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir *découle* de la situation... ».

On ne parlera plus du passé dans ce texte. Son évocation n'a d'autre objet que de souligner le fil du temps, l'enchaînement historique. L'histoire a bien un sens, ce qui, comme chacun sait, s'entend à double sens.

Chose remarquable, dans ce texte où le temps du passé n'est jamais utilisé dans la forme des verbes, le futur grammatical n'est utilisé qu'une seule fois : dans l'évocation de la société future précisément, dans la préfiguration d'une sorte d'au-delà historique.

Tout le reste du texte est mis grammaticalement au temps présent, mais d'une façon tout à fait particulière : il s'agit, nous allons le voir, d'un présent à valeur de futur.

A) *Le futur est réservé pour les temps futurs*

La seule fois où le futur est employé pour le temps d'un verbe, c'est en effet dans le seul passage où est évoqué le système social vers lequel on va. Cette référence se trouve dans le paragraphe 4 : Le Congrès... « considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». Il s'agit donc d'une sorte de futur absolu, de la société future, au-delà de ce futur déjà là dans les luttes présentes. Il s'agit de la nouvelle période de l'Histoire (d'une histoire peut-être sans histoire) qui s'ouvrirait (qui s'ouvrira pense le Congrès) quand celle marquée par l'actuelle lutte de classes, prendra fin. Un croyant de l'histoire scientifique selon Marx dirait qu'il s'agit du plus long ou du plus lointain terme prévisible de l'histoire.

La perspective rejoint ici en effet celle de Marx : c'est celle de la société communiste imaginaire où l'activité économique et sociale aura pris la forme paisible d'une administration des choses. Marx s'était montré prudent pour décrire la vie des hommes dans cette cité future. On connaît la phrase : « Je n'ai pas à donner de recettes pour les gargotes de l'avenir ». Le mouvement ouvrier est prudent lui aussi. L'image sommaire qu'il donne de la réorganisation sociale, dans cette société future, c'est l'autogestion généralisée : agent privilégié de la transformation sociale, le syndicalisme sera le gestionnaire de la société transformée. On ne s'étonnera pas de trouver le primat de l'économie dans cette compréhension de l'histoire.

Pas plus d'attention donc pour ce futur-là. Mais il fallait dessiner cette image, car c'était une image nécessaire, légitimatrice des luttes et des épreuves à traverser. Georges Sorel, à cette époque, dira justement le rôle essentiel que jouent les mythes dans l'histoire, spécialement dans celle du mouvement ouvrier. Le présent ne peut s'exalter qu'en relation avec le futur.

B) *Le présent a valeur de futur*

Il y a dans ce texte une dialectique remarquable entre les luttes réelles et l'image discursive de ces luttes et du devenir qu'elles instituent à mesure de leur développement : l'action immédiate est construction du futur. La traduction linguistique de cette vision des choses est tout à fait frappante : si les verbes sont en effet, mis à part le cas précédent, conjugués au présent, c'est très souvent, suivant une terminologie utilisée par les grammairiens, un « présent à valeur de futur ».

Les exemples de présent à valeur de futur sont en effet nombreux dans ce texte pourtant si bref :

— « La C.G.T. groupe... tous les travailleurs conscients des luttes à mener pour la disparition du salariat et du patronat... » ;

- « ...le syndicalisme *poursuit* la coordination des efforts ouvriers... » ;
- « ...il *prépare* l'émancipation intégrale... » ;
- « ...il *préconise* comme moyen d'action la grève générale... ».

Dans chacune de ces phrases, le verbe indique les actions qu'il faut engager sans délai ; il vise l'avenir le plus immédiat, dans le même temps que ces actions vont s'inscrire dans la durée. Le présent à valeur de futur marque très précisément cet enchaînement dans le temps.

D'autres éléments lexicaux concourent à ce mouvement du texte. Les mots tels que *émancipation*, *réorganisation* sociale parlent eux aussi du futur ; il en va de même avec des expressions comme *l'œuvre revendicatrice* quotidienne, qui dit bien qu'il s'agit d'un mouvement continu, duratif ; *l'accroissement* du mieux-être, et même la double *besogne* indiquent également que le présent ne se sépare pas du futur, que celui-ci se construit jour après jour, en continuité, et que l'aboutissement de ces luttes, par-delà les conquêtes immédiates, est une nouvelle organisation sociale.

Cette organisation du discours montre bien que tout est vécu comme historique, comme processus. La vie syndicale est pensée comme une praxis : si l'on croit à la roue de l'histoire, on sait aussi qu'il faut pousser à la roue. Là encore, le mouvement ouvrier rejoint Marx : il ne s'agit plus d'interpréter le monde de différentes manières comme les philosophes n'ont cessé de le faire, il s'agit de le transformer. La Charte d'Amiens n'est pas un discours sur l'histoire, c'est un acte : à la fois un acte de langage et un acte qui produit l'histoire.

II. — LE DISCOURS S'INCORPORE A L'ACTION

La Charte d'Amiens n'est pas un texte d'élucidation théorique, ni un simple appel à l'action. Plus précisément, il ne s'agit pas simplement pour le locuteur d'inviter à joindre le geste à la parole. Ces deux univers ne sont d'ailleurs pas aussi facilement séparables qu'on le croit généralement, comme le montre la théorie des actes de langage, telle qu'elle s'est développée à partir de l'ouvrage primordial de John L. Austin « Quand dire c'est faire »³.

La réflexion d'Austin a mis en évidence l'existence d'*énonciations performatives*, c'est-à-dire de paroles qui sont des actes, immédiatement (*speech acts*). Les exemples fourmillent dans la langue du droit : le juge

3. J.L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, Le Seuil, 1970. Le titre anglais était, d'une certaine manière, plus parlant : *How to do things with words* (Oxford University Press, 1962). Cf. également, John R. Searle, *Les actes de langage*, Herman, 1972 ; édition originale : *Speech acts*, Cambridge university press, 1969. La littérature sur les actes de langage s'est beaucoup développée depuis quelques années : cf. en particulier, François Recanati, *Les énoncés performatifs*, éd. de Minuit, 1981. Les juristes commencent heureusement à s'y intéresser : cf. P. Amselek et al., *Théorie des actes de langage, éthique et droit*, PUF, 1986.

qui énonce sa sentence en déclarant coupable tel justiciable, transforme immédiatement son statut de prévenu en condamné ; le « oui » prononcé au cours d'une cérémonie de mariage est un acte par lequel ceux qui le prononcent modifient immédiatement leur statut.

Le texte d'Amiens est un texte performatif à un double titre. Par lui-même il modifie l'ordre des choses ; il est performatif au sens étroit lorsqu'il *déclare* que la lutte de la classe ouvrière contre la classe capitalisme doit transformer la société. Cet énoncé institue la classe ouvrière comme sujet moteur de l'histoire. Le texte est encore performatif lorsqu'il adresse un certain nombre de prescriptions concernant les formes même que doit prendre cette lutte.

A) *L'institution de la classe ouvrière comme sujet de l'histoire*

La lutte de classe, la formation d'une classe ouvrière, cela constitue un fait social réel depuis le XIX^e siècle. Au commencement n'était pas le verbe.

La théorie — le discours sur — aura été l'œuvre de ce que l'on n'appelait pas encore les intellectuels. L'objet de la théorie en ce domaine n'est ni métaphysique ni moral. Elle est réflexion sur le mouvement réel de l'histoire, et elle vise à contribuer à la production de l'histoire. A commencer par Marx, les théoriciens de la lutte des classes chercheront à élaborer une pratique, et s'engageront dans une pratique. L'organisation de la classe ouvrière est un objet théorique.

La charte d'Amiens représente une sorte de fusion de l'acte et de la parole : moins la conjonction de la pratique et de la théorie que la verbalisation par l'acteur de son propre rôle. La classe ouvrière prend la parole et parle en son nom ; elle énonce elle-même la théorie de son propre mouvement et s'auto-institue sujet moteur de l'histoire.

Le congrès réaffirme solennellement ce qui s'est élaboré à Limoges et Montpellier, en s'appuyant sur des termes typiquement performatifs : le locuteur *déclare*. Lorsqu'un sujet parlant déclare la guerre, ou que la séance est ouverte, ou que X... est coupable, ou encore, lorsqu'il déclare ses impôts, sa femme de ménage ou son amour, il modifie instantanément la situation⁴. Dans la Charte, le locuteur déclare, dans les deux premiers paragraphes, que la lutte de classe est la réalité de l'histoire qui se fait ; dans le paragraphe 4, il *déclare* encore que la double besogne quotidienne et d'avenir de la classe ouvrière fait *un devoir* à tous les travailleurs d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Il y a là comme *un décret* au sens où l'on parle des décrets de la Providence.

4. Tel énoncé peut avoir en effet une portée toute différente suivant l'énonciation ; le président d'une assemblée qui déclare : « la séance est ouverte » émet un énoncé typiquement performatif ; en revanche, un journaliste qui appelle sa rédaction pour donner l'information « la séance est ouverte » produirait plutôt ce que Austin appelle un énoncé constatatif. Les linguistes débattent aujourd'hui de la distinction, certains en étant venus à considérer que toute énonciation est performative.

Le caractère fondamental, définitif, de cette déclaration est renforcé, sur le plan linguistique, par deux traits fortement marqués, qui donnent au texte son rythme et sa force militante : des oppositions binaires nombreuses, parfois totalisantes ; de très nombreuses nominalisations.

Oppositions binaires : salariat/patronat ; classe ouvrière/classe capitaliste (ce qui couvre l'entier du corps social) ; dehors/dedans, présent/avenir (foin du passé). Il faut ajouter des couples de mots qui, s'ils ne représentent pas une opposition, entretiennent le rythme et confortent l'image de complétude que le locuteur veut donner de sa vision : exploitation et oppression, matériel et moral, production et répartition, philosophique ou politique. Le syndicat se donne à lui-même l'idée qu'il maîtrise bien les choses, qu'il exprime la vérité de l'histoire.

Nominalisations : Claude Hagège, parmi d'autres, fait remarquer que « le grand nombre de nominalisations permet d'esquiver par le discours l'affrontement du réel »⁵. C'est en effet une caractéristique de ce que l'on nomme la *langue de bois*. Il est vrai que l'utilisation du substantif revendication au lieu du verbe revendiquer permet d'esquiver toute précision sur ce que l'on revendique, devant qui, comment l'obtenir... Dans le texte d'Amiens, s'en tenir à la disparition du salariat et du patronat, parler de transformation, d'émancipation, de réalisations permet d'effacer toutes les conditions d'aspect, de temps, toutes les modalisations du discours. Triomphe de l'illusion dialectique.

Ce texte, il est vrai, se situe à l'échelle de la grande Histoire, et n'a que faire des détails. C'est d'ailleurs à la fois sa force et sa faiblesse. Dans son mouvement d'ensemble il constitue, en fonction d'un univers historique (tel qu'il l'envisage), un univers discursif qui doit devenir l'univers référentiel de l'action syndicale : *c'est en ce sens qu'il est Charte*.

En assignant au mouvement ouvrier ses tâches présentes et futures, la Charte d'Amiens en détermine également les principes et les formes d'action.

B) *La détermination des formes de la lutte de classe*

Le caractère performatif du texte se manifeste encore dans l'ensemble de consignes que le congrès donne à ce qui est le destinataire privilégié de son message : le mouvement ouvrier organisé dans le syndicat.

Il s'agit bien entendu, et en premier lieu, de l'exhorter à la lutte, ce qui se traduit par un langage très positif. Le choix des mots est tout à fait révélateur de l'intention : *coordination des efforts ouvriers*, *accroissement* du mieux-être, *améliorations* immédiates, *révolte* contre l'exploitation et l'oppression, grève générale... Il s'agit de mots qui impliquent sémantiquement un changement positif.

En revanche, pratiquement pas de négations... sauf une : « ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ».

5. Claude Hagège, *L'homme de paroles*, Fayard, 1985, p. 202.

L'enjeu n'est pas mineur, on le sait. Il est même double. Il s'agit d'abord de réaffirmer une position théorique fondée sur le primat de l'économie ; ainsi oppose-t-on salariat à patronat et non prolétariat à bourgeoisie pour bien marquer les choses, gommer ce que l'organisation sociale réelle peut ajouter. Il s'agit ensuite de se prononcer sur un conflit qui pèse sur le syndicat, et que le congrès voudrait régler définitivement. Les tensions, les controverses sont assez vives sur ce plan pour que les deux derniers paragraphes du texte soient consacrés à cette question. Le mot *dehors* est utilisé trois fois, ce qui est éloquent. Ainsi est-il prescrit aux individus, libres de professer les opinions philosophiques ou politiques qu'ils ont choisies au dehors, de ne pas les introduire dans le syndicat, et aux différents syndicats de rester exclusivement sur le terrain économique de la lutte contre le patronat, sans se préoccuper des partis et des sectes.

Si l'on s'abstrait un instant des conditions historiques réelles du Congrès d'Amiens, on peut considérer que cet a-politisme de la Charte est cohérent avec le pansyndicalisme qu'elle professe. La perspective est totale et donc l'activité proprement politique est d'ordre secondaire : c'est le rejet, à terme, de la politique comme activité séparée qui fonde l'apolitisme de 1906.

L'apolitisme syndical d'aujourd'hui — en 1986 — est précisément fondé sur une attitude inverse : l'acceptation, la reconnaissance même de la politique comme activité différente, autre et spécifique, et donc séparée. C'est finalement sur cette ambiguïté que la Charte d'Amiens — qui justement ne voulait pas être ambiguë sur ce plan — fait parfois encore, l'objet de quelque hommage.

CONCLUSION

1986 : Le présent décline le passé

Il faut bien l'admettre : plus personne aujourd'hui n'oserait en effet énoncer de telles propositions. Ce serait même trop peu de dire que ce texte a vieilli ; en fait, il n'a plus cours. Charte ! Cela fait songer à une autre, celle que promulgua Jean sans Terre en 1215, sept siècles plus tôt, et qui dit par exemple : « aucun homme libre ne sera arrêté, emprisonné ou dépossédé de ses biens sans un jugement loyal de ses pairs... ». Quelle actualité ! Plus ancienne, la revendication des droits de l'homme défie le temps autrement que celle du pouvoir ouvrier pourtant considéré pendant plus d'un siècle comme le porteur du destin de l'humanité.

Nous sommes tombés en panne d'histoire entre 1968 et l'arrivée de la Gauche au pouvoir. L'idée que les sociétés évolueraient continuellement dans un sens relativement déterminé était une croyance largement partagée. L'optimisme progressiste, la foi dans un monde meilleur bâti par le mouvement ouvrier n'a plus beaucoup de croyants dans nos sociétés. Seule échéance proposée, depuis plusieurs années : l'an 2000. Les douze coups de minuit, au soir du 31 décembre 1999, ne constituent pas un

projet de société, non plus d'ailleurs que quelques scénarios échafaudés par des experts de l'O.C.D.E. Pour un temps, l'avenir n'apparaît plus comme une aventure à courir. L'histoire présente serait même un retour en arrière : un libéralisme que ne renierait pas Guizot, une remise en cause d'*acquis* que l'on pouvait considérer comme irréversibles (un emploi stable est montré comme un privilège ; l'idée d'un minimum vital est battue en brèche tandis que l'on célèbre l'entreprise et le profit).

Les ouvriers d'Amiens pensaient, suivant Marx, qu'à s'engager dans la lutte, ils avaient un monde à gagner. Le verbe gagner est devenu intransitif dans la langue médiatique. Un affairiste le choisit comme titre d'un livre tandis qu'un jeune Premier Ministre — socialiste — déclare, à la fin d'une émission de télévision que c'est le plus beau mot de la langue française ; et de psalmodier trois fois : gagner, gagner, gagner. Gagner quoi ? Contre qui ? Gagner. Misère de la politique !

Le mouvement ouvrier n'a pas disparu, mais il ne porte plus le vaste projet d'Amiens, il n'est plus aspiré par l'utopie, cette dimension essentielle de la politique sans laquelle il n'y a plus que des jeux politiques. La crise actuelle est d'abord cela : mort des utopies, donc pas de projet, donc repli sur soi, avec le pragmatisme, le réalisme et la sécurité pour tout potage idéologique. L'avenir a besoin de rêve pour être désiré. Or, nos sociétés ont trop d'images d'elles-mêmes pour savoir rêver. Les syndicalistes de 1906 avaient le sens de l'histoire parce qu'ils savaient rêver. Si le contenu de leur message semble révolu, le retour à la Charte rappelle que l'histoire n'a pas d'avenir lorsque le rêve n'est pas là pour éclairer le désir.